

## CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 26 juin 2014 N° 177

## Ouverture des soldes par Carole DELGA - Mercredi 25 juin 2014 -

Mesdames et Messieurs,

Les soldes ne sont pas seulement un rendez-vous annuel incontournable, c'est une fête, c'est presque un rituel! Elles sont toujours l'occasion de bonnes affaires, de découvertes intéressantes, de coups de cœur et de moments de loisir pour faire ou se faire plaisir.

\*\*\*

Je me réjouis donc de l'ouverture des soldes d'été aujourd'hui. Ce jour est aussi l'occasion, pour moi, en tant que Secrétaire d'Etat chargée du commerce et de la consommation, de rappeler le soutien du Gouvernement. Auprès des commerçants ; pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent. Et auprès des clients ; pour améliorer leur pouvoir d'achat et les informer davantage sur les produits qu'ils achètent. Deux dimensions parfaitement conciliées à l'occasion des soldes.

En ce sens, puisque la loi sur l'artisanat, le commerce et les TPE vient d'être promulguée, je rappelle qu'elle prévoit la suppression des soldes flottants au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par le transfert des 2 semaines de soldes flottants vers les soldes traditionnels (été, hiver), les commerçants disposeront toujours d'une réserve de 2 fois 6 semaines, soit 12 semaines de soldes. La suppression des soldes flottants correspond à une attente des commerçants, notamment indépendants, qui n'ont pas véritablement adopté ce dispositif. Cette disposition a aussi le mérite de simplifier la lisibilité pour les consommateurs des différents dispositifs





promotionnels (soldes, promotions, ventes privées...).

L'Etat veille au respect de la législation ; il y a eu plus de 20 000 contrôles de la DGCCRF dans près de 7 000 établissements. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes de la DGCCRF pour leur implication et pour la qualité de leur travail.

\*\*\*

S'agissant du travail dominical, il y a nécessité de réformer le régime actuel, qui est non seulement incompréhensible et illisible, mais injuste sur le plan des contreparties sociales. Je le dis clairement: la réforme à laquelle nous sommes favorables est une réforme de clarification du millefeuille qui nous a été laissé en héritage par la majorité précédente. Nous voulons clarifier les possibilités de dérogations au principe du repos dominical et leurs modalités. C'est cela qu'a proposé le rapport Bailly. Un rapport qui a été largement concerté et dont nous retenons les grandes lignes car elles nous semblent équilibrées, socialement équitables et réalistes sur le plan des besoins économiques de zones très touristiques ou connaissant des flux massifs de passagers.

C'est de cela qu'il s'agit et aucunement d'une généralisation du travail dominical. Le principe, c'est le repos. Le travail, ce jour-là, correspondra à une dérogation encadrée et compensée pour les salariés concernés. J'insiste sur ce point, les contreparties sociales seront au rendez-vous, notamment dans les zones touristiques majeures, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ces zones, ces conditions sociales, il faut bien une loi pour les réformer, nous nous y engageons.

Permettez-moi d'ajouter un mot sur le tourisme, notamment le tourisme étranger, qui est relativement concentré sur le territoire : il draine une demande additionnelle à la consommation habituelle des habitants. C'est un chiffre d'affaires, ce sont des emplois supplémentaires.

C'est ce sujet que Laurent Fabius a abordé en conclusion des Assises, en invitant les maires concernés à se saisir de ces questions pour animer la nécessaire concertation. Il a illustré cette proposition avec un axe parisien connu pour attirer, justement des touristes étrangers ; et avec les gares, dont certaines constituent effectivement des zones majeures de



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

transit.

S'agissant de Paris : la Ville a lancé, le 17 juin, une mission sur le travail dominical et nocturne, qui doit rendre ses conclusions en décembre. Le dialogue est donc en court, les débats sont sur la

table, et un vecteur législatif sera initié d'ici la fin de l'année pour porter cette réforme.

\*\*\*

Je tiens à rappeler que les commerces n'ont pas seulement une valeur économique. Ils

offrent à nos territoires une valeur sociale, en créant du lien entre les habitants, en rendant les

quartiers vivants et en dynamisant les rues.

Je remercie d'ailleurs Philippe Houzé et Pierre Pelarrey pour la qualité de leur accueil. Je

tiens aussi à les féliciter pour les efforts accomplis dans les dernières innovations en matière

d'accueil de la clientèle, notamment la clientèle étrangère.

Le lancement des soldes est donc aussi l'occasion de rappeler le rôle des commerçants

dans l'attractivité de notre pays car l'art de vivre à la française, qui fait partie de notre

identité et qui fait briller les yeux des touristes, se trouve aussi dans les magasins. Les

Galeries Lafayette ou le Printemps en sont de beaux exemples, en particulier pour les touristes

étrangers qui vont s'y presser aujourd'hui! Mais c'est bien tout le commerce qui est concerné dans

des secteurs très variés, - et pas seulement la mode ! -, dans toute la France ou presque, du plus

petit au plus grand des magasins, en boutique dans nos villes ou en ligne. Les consommateurs ne

s'y trompent d'ailleurs pas!

Bons soldes à toutes et tous!

Contact presse:

Service presse de Carole DELGA: 01 53 18 44 13 sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

